



Mme Annie HILD  
Conseillère Départementale Pau-2  
Mairie d'IDRON  
4 avenue des Pyrénées  
64320 - IDRON

PAU, le 17 juillet 2019

Destinataires :

- **Mme Annie HILD : Conseillère départementale du canton Pau-2**
- M. Marc CABANNE : Conseiller départemental du canton Pau-2 , et adjoint au Maire de Pau en charge de la sécurité et de la prévention
- M. André ARRIBES : Délégué départemental aux routes et aux infrastructures
- M. Éric SPITZ : Préfet des Pyrénées-Atlantiques

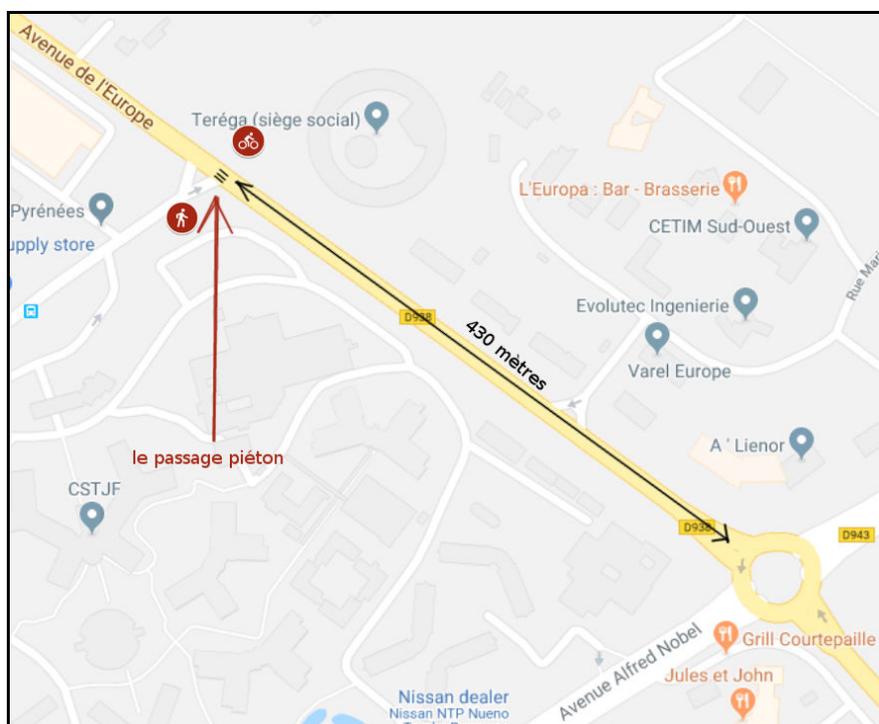
Copies :

- Pyrénées Presse et Sud-Ouest
- circulation-pau@pau.fr

Concerne : Insécurité sur le passage piéton de la rocade, avenue de l'Europe entre Téréga et Total.

Madame la Conseillère Départementale,

Ayant été alertés à plusieurs reprises par des usagers, nous nous sommes rendus sur place pour constater l'extrême dangerosité de ce passage piéton.



Le vélo, plus qu'un sport,  
un moyen de transport



**Association « Pau à Vélo »**

MJC Berlioz, 84 avenue de Buros  
F-64000 PAU – Tél. 07 69 62 75 56  
E-mail pau@fubicy.org, Web <http://fubicy.org/pau>  
Association membre de la FUB  
(Fédération française des Usagers de la Bicyclette)

Situé à l'intersection entre l'avenue Larribau et l'avenue de l'Europe, ce passage piéton s'avère être fort mal signalé, mal protégé, et mal éclairé. Il se trouve sur une section rectiligne d'un axe limité à 70 km/h. À cet endroit, les véhicules circulant dans les deux sens ont eu tout loisir d'accélérer à pleine vitesse (même bien au-delà de 70 km/h), sachant que la distance au giratoire de l'avenue Alfred Nobel s'élève à plus de 400m, et que dans l'autre sens la distance de liberté rectiligne est même encore plus grande.

Sur place nous avons pu constater les éléments suivants :

- L'absence de signalisation du passage piéton, hormis le panneau inefficacement installé à moins de 3 mètres du passage ;
- L'étroitesse de l'îlot refuge central pouvant être utilisé tout juste par un piéton seul, certainement pas par une personne PMR en fauteuil roulant, et encore moins par un cycliste ayant mis pied à terre pour pousser sa machine afin de traverser ;
- La grande vitesse à laquelle les véhicules traversent ce passage piéton, certainement pour beaucoup bien au-delà des 70 km/h autorisés ;
- Les abords du passage piéton abrités par des arbres, ce qui diminue la probabilité que les automobilistes puissent distinguer les piétons, PMR ou cyclistes souhaitant traverser.



Vue de la voie NE



L'îlot très étroit



Vue de la voie SW



Îlot étroit, panneau à 3 m



Bretelle d'accès av. Larribau



Vue de la voie SW

Même si les véhicules respectaient la limitation de vitesse, il leur serait bien impossible de stopper à temps, sachant qu'à 70 km/h la distance d'arrêt est d'au moins 45 m sur route sèche, et que le panneau signalisant

Le vélo, plus qu'un sport,  
un moyen de transport



**Association « Pau à Vélo »**

MJC Berlioz, 84 avenue de Buros

F-64000 PAU – Tél. 07 69 62 75 56

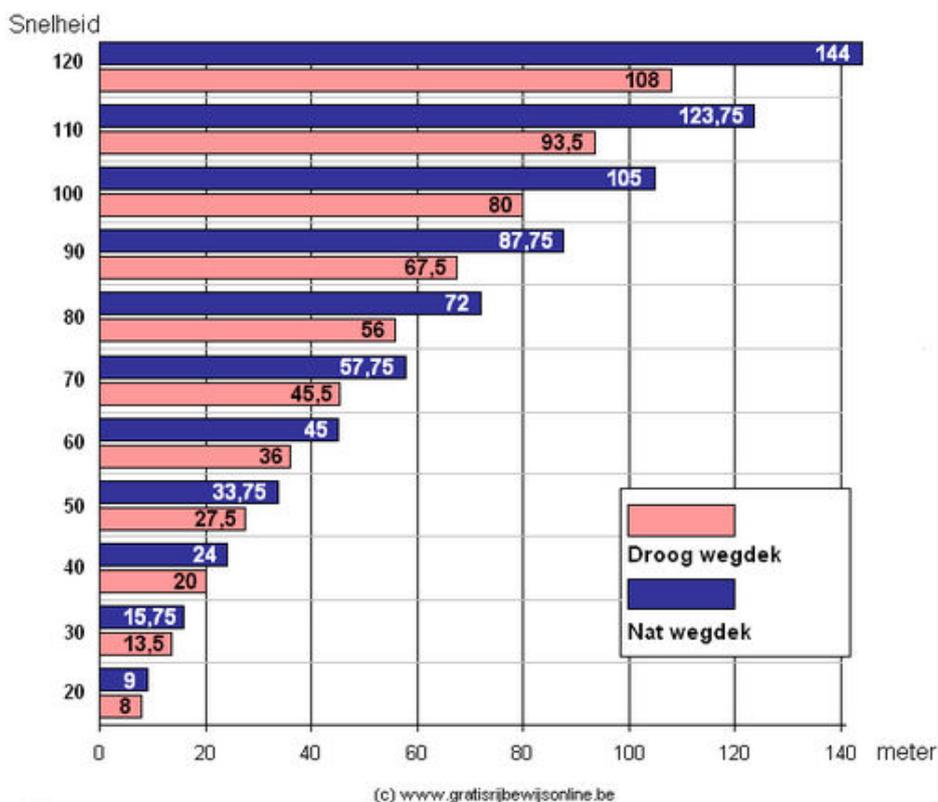
E-mail [pau@fubicy.org](mailto:pau@fubicy.org), Web <http://fubicy.org/pau>

Association membre de la FUB

(Fédération française des Usagers de la Bicyclette)

le passage est situé à moins de 3 m de celui-ci. Et même si un véhicule parvenait à s'arrêter pour laisser passer les usagers de ce passage piéton, il pourrait certainement arriver que le véhicule qui suit n'ait pas la distance suffisante pour stopper.

### STOPAFSTAND OP DROOG EN NAT WEGDEK



(source : <https://www.permisdeconduire-online.be/snelheidwet6.htm>)

Nous vous alertons par ce courrier afin que vous preniez rapidement conscience de l'extrême dangerosité de ce passage piéton, qui est quotidiennement emprunté par un grand nombre d'usagers. C'est le cas par exemple des personnes descendant du bus au terminus T1+T3 pour se rendre vers Téréga ou la zone d'activités Sud Europe. C'est le cas aussi de nombreux cyclistes se rendant vers l'avenue Larribau depuis la rocade, qui préfèrent emprunter la contre-allée sablonneuse pour se rendre vers le passage piéton.

Des enfants jeunes ou adolescents sont également amenés régulièrement à traverser la rocade à ce niveau, lorsqu'ils se rendent à l'école ou en reviennent (International School of Béarn, Boulevard du Cami Salié) à vélo ou à pied.

Il ne fait aucun doute que ce passage piéton sur la rocade entre le CSTJF et Téréga nécessite une action urgente de sécurisation avant qu'un accident, potentiellement mortel, survienne inévitablement.

Le vélo, plus qu'un sport,  
un moyen de transport



**Association « Pau à Vélo »**

MJC Berlioz, 84 avenue de Buros  
F-64000 PAU – Tél. 07 69 62 75 56  
E-mail [pau@fubicy.org](mailto:pau@fubicy.org), Web <http://fubicy.org/pau>  
Association membre de la FUB  
(Fédération française des Usagers de la Bicyclette)

Notre réflexion d'usagers nous amène à vous suggérer plusieurs solutions qui pourraient être déployées dans chacun des deux sens de circulation :

- réduire la vitesse autorisée des véhicules à moteur (panneau 50 km/h, ralentisseur, chicane, ...) ;
- installer un feu (dans chaque sens) à déclenchement par bouton poussoir pour les usagers du passage piéton ;
- mettre en place un éclairage rendant vraiment visible ce passage par jour sombre ou à la nuit tombante ;
- disposer dans chaque sens une signalisation anticipée (panneau) au moins 50 m en amont du passage, et un feu clignotant entre ce panneau et le passage piéton ;
- élargir l'îlot de protection au milieu de la chaussée pour permettre à tous les usagers de procéder à une traversée en deux temps.

Sur route à 70 km/h en agglomération (comme ici), il est conseillé de placer un panneau d'avertissement A13b au moins 50 m en amont du passage et du panneau indicateur C20a (lui est déjà présent). De plus, vu que le passage est en dehors d'une grosse intersection, il serait préférable de mettre la zone en limitation de vitesse à 50 km/h pour sécuriser le passage.



C20a



A13b



Vous avez déjà été alertés à plusieurs reprises par des usagers qui vous ont adressé des courriers, depuis 2015 déjà. Aucune action n'ayant été entreprise pour sécuriser ce passage, nous vous relançons aujourd'hui pour enfin progresser sur ce dossier avant l'accident mortel qui a toute probabilité de survenir en un endroit tellement insécurisé.

L'association « Pau à Vélo » joue ici son rôle légitime de lanceur d'alerte. Les collectivités en charge de l'aménagement de ce secteur routier sont désormais alertées. Elles doivent à présent agir sur le terrain, en mettant en place des dispositifs permettant d'éviter que survienne un drame.

Association « Pau à Vélo »  
Pour le Conseil d'Administration  
M. Christophe NUSSBAUMER

Le vélo, plus qu'un sport,  
un moyen de transport



**Association « Pau à Vélo »**  
MJC Berlioz, 84 avenue de Buros  
F-64000 PAU – Tél. 07 69 62 75 56  
E-mail [pau@fubicy.org](mailto:pau@fubicy.org), Web <http://fubicy.org/pau>  
Association membre de la FUB  
(Fédération française des Usagers de la Bicyclette)



**M. Marc CABANNE**  
**Conseiller Départemental Pau-2**  
Hôtel du Département 64  
Avenue Jean Biray  
**64058 - PAU CEDEX 9**

PAU, le 17 juillet 2019

Destinataires :

- Mme Annie HILD : Conseillère départementale du canton Pau-2
- **M. Marc CABANNE : Conseiller départemental du canton Pau-2 , et adjoint au Maire de Pau en charge de la sécurité et de la prévention**
- M. André ARRIBES : Délégué départemental aux routes et aux infrastructures
- M. Éric SPITZ : Préfet des Pyrénées-Atlantiques

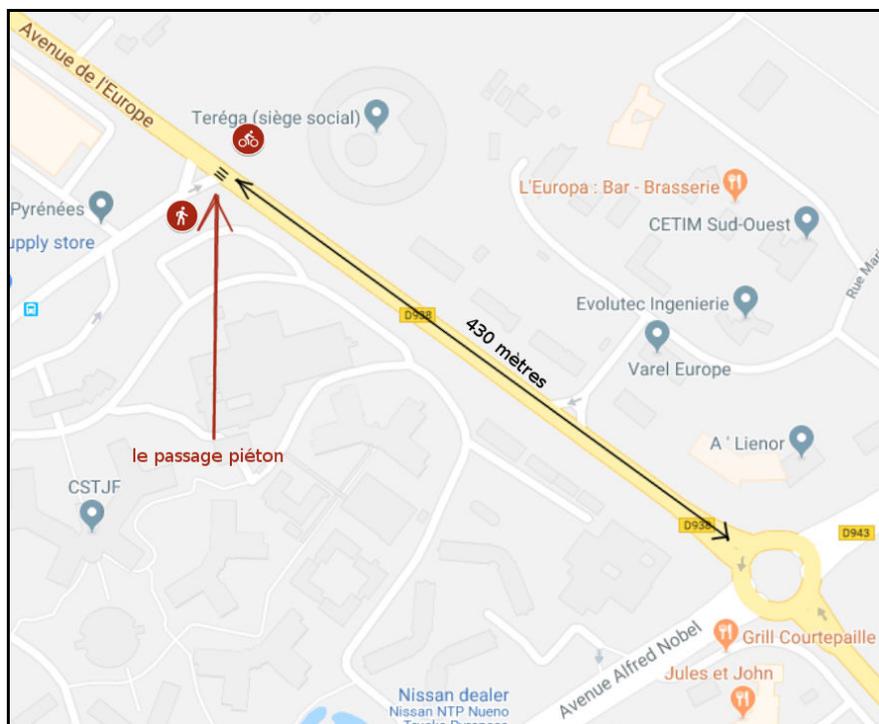
Copies :

- Pyrénées Presse et Sud-Ouest
- circulation-pau@pau.fr

Concerne : Insécurité sur le passage piéton de la rocade, avenue de l'Europe entre Téréga et Total.

Monsieur le Conseiller Départemental,

Ayant été alertés à plusieurs reprises par des usagers, nous nous sommes rendus sur place pour constater l'extrême dangerosité de ce passage piéton.



Le vélo, plus qu'un sport,  
un moyen de transport



**Association « Pau à Vélo »**

MJC Berlioz, 84 avenue de Buros  
F-64000 PAU – Tél. 07 69 62 75 56  
E-mail pau@fubicy.org, Web <http://fubicy.org/pau>  
Association membre de la FUB  
(Fédération française des Usagers de la Bicyclette)

Situé à l'intersection entre l'avenue Larribau et l'avenue de l'Europe, ce passage piéton s'avère être fort mal signalé, mal protégé, et mal éclairé. Il se trouve sur une section rectiligne d'un axe limité à 70 km/h. À cet endroit, les véhicules circulant dans les deux sens ont eu tout loisir d'accélérer à pleine vitesse (même bien au-delà de 70 km/h), sachant que la distance au giratoire de l'avenue Alfred Nobel s'élève à plus de 400m, et que dans l'autre sens la distance de liberté rectiligne est même encore plus grande.

Sur place nous avons pu constater les éléments suivants :

- L'absence de signalisation du passage piéton, hormis le panneau inefficacement installé à moins de 3 mètres du passage ;
- L'étroitesse de l'îlot refuge central pouvant être utilisé tout juste par un piéton seul, certainement pas par une personne PMR en fauteuil roulant, et encore moins par un cycliste ayant mis pied à terre pour pousser sa machine afin de traverser ;
- La grande vitesse à laquelle les véhicules traversent ce passage piéton, certainement pour beaucoup bien au-delà des 70 km/h autorisés ;
- Les abords du passage piéton abrités par des arbres, ce qui diminue la probabilité que les automobilistes puissent distinguer les piétons, PMR ou cyclistes souhaitant traverser.



Vue de la voie NE



L'îlot très étroit



Vue de la voie SW



Îlot étroit, panneau à 3 m



Bretelle d'accès av. Larribau



Vue de la voie SW

Même si les véhicules respectaient la limitation de vitesse, il leur serait bien impossible de stopper à temps, sachant qu'à 70 km/h la distance d'arrêt est d'au moins 45 m sur route sèche, et que le panneau signalisant

Le vélo, plus qu'un sport,  
un moyen de transport



**Association « Pau à Vélo »**

MJC Berlioz, 84 avenue de Buros

F-64000 PAU – Tél. 07 69 62 75 56

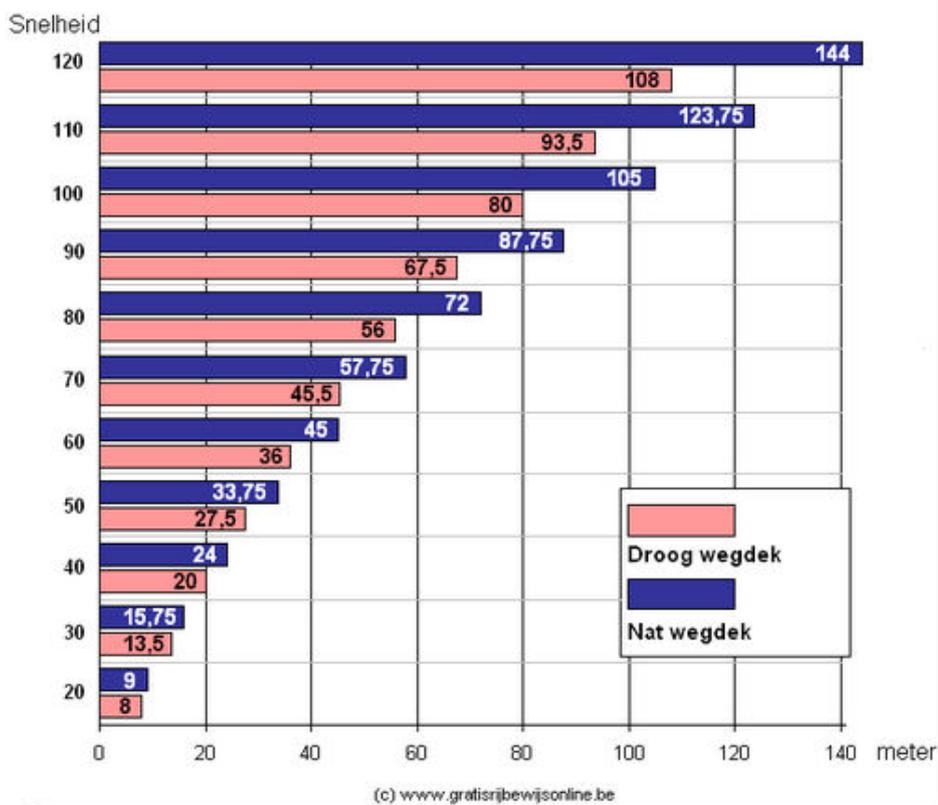
E-mail [pau@fubicy.org](mailto:pau@fubicy.org), Web <http://fubicy.org/pau>

Association membre de la FUB

(Fédération française des Usagers de la Bicyclette)

le passage est situé à moins de 3 m de celui-ci. Et même si un véhicule parvenait à s'arrêter pour laisser passer les usagers de ce passage piéton, il pourrait certainement arriver que le véhicule qui suit n'ait pas la distance suffisante pour stopper.

### STOPAFSTAND OP DROOG EN NAT WEGDEK



(source : <https://www.permisdeconduire-online.be/snelheidwet6.htm>)

Nous vous alertons par ce courrier afin que vous preniez rapidement conscience de l'extrême dangerosité de ce passage piéton, qui est quotidiennement emprunté par un grand nombre d'usagers. C'est le cas par exemple des personnes descendant du bus au terminus T1+T3 pour se rendre vers Téréga ou la zone d'activités Sud Europe. C'est le cas aussi de nombreux cyclistes se rendant vers l'avenue Larribau depuis la rocade, qui préfèrent emprunter la contre-allée sablonneuse pour se rendre vers le passage piéton.

Des enfants jeunes ou adolescents sont également amenés régulièrement à traverser la rocade à ce niveau, lorsqu'ils se rendent à l'école ou en reviennent (International School of Béarn, Boulevard du Cami Salié) à vélo ou à pied.

Il ne fait aucun doute que ce passage piéton sur la rocade entre le CSTJF et Téréga nécessite une action urgente de sécurisation avant qu'un accident, potentiellement mortel, survienne inévitablement.

Le vélo, plus qu'un sport,  
un moyen de transport



**Association « Pau à Vélo »**

MJC Berlioz, 84 avenue de Buros  
F-64000 PAU – Tél. 07 69 62 75 56  
E-mail [pau@fubicy.org](mailto:pau@fubicy.org), Web <http://fubicy.org/pau>  
Association membre de la FUB  
(Fédération française des Usagers de la Bicyclette)

Notre réflexion d'usagers nous amène à vous suggérer plusieurs solutions qui pourraient être déployées dans chacun des deux sens de circulation :

- réduire la vitesse autorisée des véhicules à moteur (panneau 50 km/h, ralentisseur, chicane, ...) ;
- installer un feu (dans chaque sens) à déclenchement par bouton poussoir pour les usagers du passage piéton ;
- mettre en place un éclairage rendant vraiment visible ce passage par jour sombre ou à la nuit tombante ;
- disposer dans chaque sens une signalisation anticipée (panneau) au moins 50 m en amont du passage, et un feu clignotant entre ce panneau et le passage piéton ;
- élargir l'îlot de protection au milieu de la chaussée pour permettre à tous les usagers de procéder à une traversée en deux temps.

Sur route à 70 km/h en agglomération (comme ici), il est conseillé de placer un panneau d'avertissement A13b au moins 50 m en amont du passage et du panneau indicateur C20a (lui est déjà présent). De plus, vu que le passage est en dehors d'une grosse intersection, il serait préférable de mettre la zone en limitation de vitesse à 50 km/h pour sécuriser le passage.



C20a



A13b



Vous avez déjà été alertés à plusieurs reprises par des usagers qui vous ont adressé des courriers, depuis 2015 déjà. Aucune action n'ayant été entreprise pour sécuriser ce passage, nous vous relançons aujourd'hui pour enfin progresser sur ce dossier avant l'accident mortel qui a toute probabilité de survenir en un endroit tellement insécurisé.

L'association « Pau à Vélo » joue ici son rôle légitime de lanceur d'alerte. Les collectivités en charge de l'aménagement de ce secteur routier sont désormais alertées. Elles doivent à présent agir sur le terrain, en mettant en place des dispositifs permettant d'éviter que survienne un drame.

Association « Pau à Vélo »  
Pour le Conseil d'Administration  
M. Christophe NUSSBAUMER

Le vélo, plus qu'un sport,  
un moyen de transport



**Association « Pau à Vélo »**  
MJC Berlioz, 84 avenue de Buros  
F-64000 PAU – Tél. 07 69 62 75 56  
E-mail [pau@fubicy.org](mailto:pau@fubicy.org), Web <http://fubicy.org/pau>  
Association membre de la FUB  
(Fédération française des Usagers de la Bicyclette)



**M. André ARRIBES**  
**Délegué Départemental**  
**aux Routes et aux Infrastructures**  
Mairie de BIZANOS  
Place de la Victoire  
**64320 - BIZANOS**

PAU, le 17 juillet 2019

Destinataires :

- Mme Annie HILD : Conseillère départementale du canton Pau-2
- M. Marc CABANNE : Conseiller départemental du canton Pau-2 , et adjoint au Maire de Pau en charge de la sécurité et de la prévention
- **M. André ARRIBES : Délegué départemental aux routes et aux infrastructures**
- M. Éric SPITZ : Préfet des Pyrénées-Atlantiques

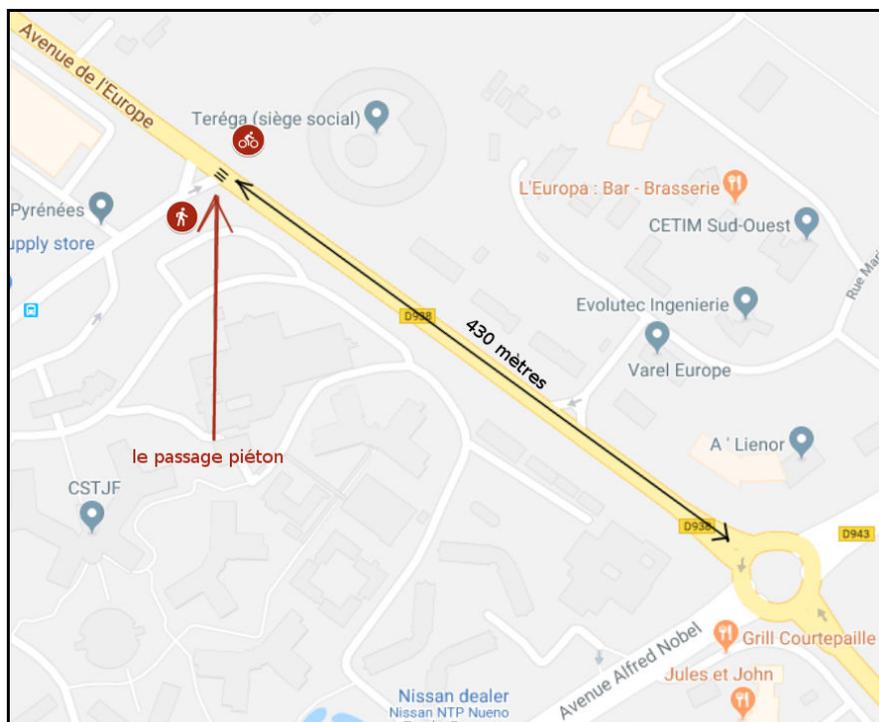
Copies :

- Pyrénées Presse et Sud-Ouest
- circulation-pau@pau.fr

Concerne : Insécurité sur le passage piéton de la rocade, avenue de l'Europe entre Téréga et Total.

Monsieur le Délegué Départemental,

Ayant été alertés à plusieurs reprises par des usagers, nous nous sommes rendus sur place pour constater l'extrême dangerosité de ce passage piéton.



Le vélo, plus qu'un sport,  
un moyen de transport



**Association « Pau à Vélo »**

MJC Berlioz, 84 avenue de Buros  
F-64000 PAU – Tél. 07 69 62 75 56  
E-mail pau@fubicy.org, Web <http://fubicy.org/pau>  
Association membre de la FUB  
(Fédération française des Usagers de la Bicyclette)

Situé à l'intersection entre l'avenue Larribau et l'avenue de l'Europe, ce passage piéton s'avère être fort mal signalé, mal protégé, et mal éclairé. Il se trouve sur une section rectiligne d'un axe limité à 70 km/h. À cet endroit, les véhicules circulant dans les deux sens ont eu tout loisir d'accélérer à pleine vitesse (même bien au-delà de 70 km/h), sachant que la distance au giratoire de l'avenue Alfred Nobel s'élève à plus de 400m, et que dans l'autre sens la distance de liberté rectiligne est même encore plus grande.

Sur place nous avons pu constater les éléments suivants :

- L'absence de signalisation du passage piéton, hormis le panneau inefficacement installé à moins de 3 mètres du passage ;
- L'étroitesse de l'îlot refuge central pouvant être utilisé tout juste par un piéton seul, certainement pas par une personne PMR en fauteuil roulant, et encore moins par un cycliste ayant mis pied à terre pour pousser sa machine afin de traverser ;
- La grande vitesse à laquelle les véhicules traversent ce passage piéton, certainement pour beaucoup bien au-delà des 70 km/h autorisés ;
- Les abords du passage piéton abrités par des arbres, ce qui diminue la probabilité que les automobilistes puissent distinguer les piétons, PMR ou cyclistes souhaitant traverser.



Vue de la voie NE



L'îlot très étroit



Vue de la voie SW



Îlot étroit, panneau à 3 m



Bretelle d'accès av. Larribau



Vue de la voie SW

Même si les véhicules respectaient la limitation de vitesse, il leur serait bien impossible de stopper à temps, sachant qu'à 70 km/h la distance d'arrêt est d'au moins 45 m sur route sèche, et que le panneau signalisant

Le vélo, plus qu'un sport,  
un moyen de transport



**Association « Pau à Vélo »**

MJC Berlioz, 84 avenue de Buros

F-64000 PAU – Tél. 07 69 62 75 56

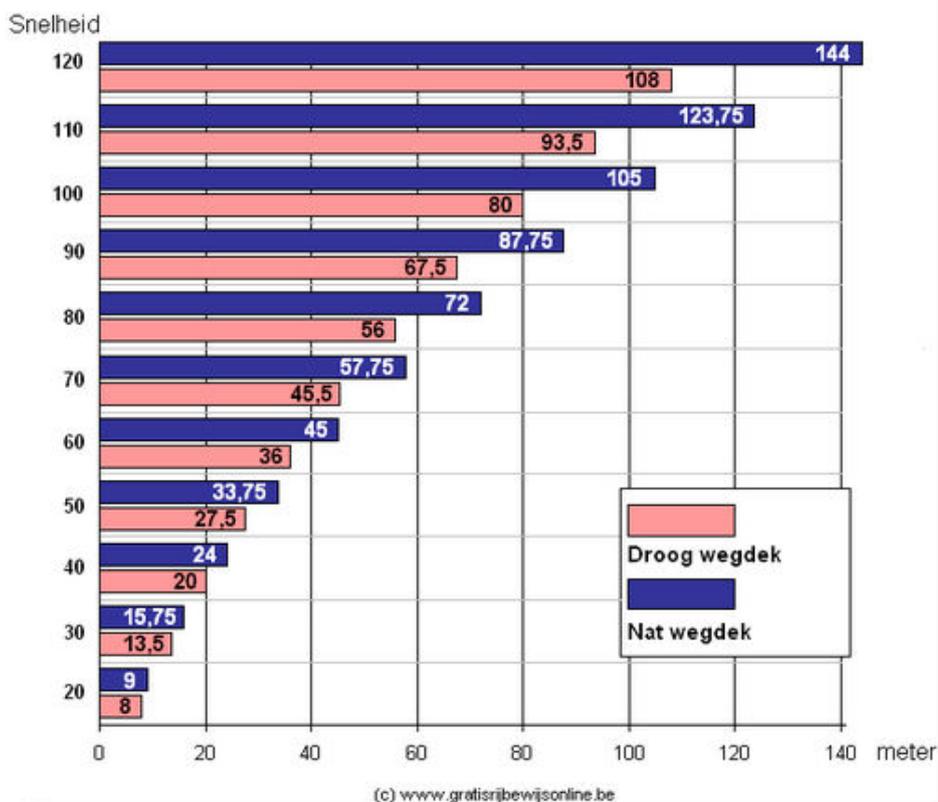
E-mail [pau@fubicy.org](mailto:pau@fubicy.org), Web <http://fubicy.org/pau>

Association membre de la FUB

(Fédération française des Usagers de la Bicyclette)

le passage est situé à moins de 3 m de celui-ci. Et même si un véhicule parvenait à s'arrêter pour laisser passer les usagers de ce passage piéton, il pourrait certainement arriver que le véhicule qui suit n'ait pas la distance suffisante pour stopper.

### STOPAFSTAND OP DROOG EN NAT WEGDEK



(source : <https://www.permisdeconduire-online.be/snelheidwet6.htm>)

Nous vous alertons par ce courrier afin que vous preniez rapidement conscience de l'extrême dangerosité de ce passage piéton, qui est quotidiennement emprunté par un grand nombre d'usagers. C'est le cas par exemple des personnes descendant du bus au terminus T1+T3 pour se rendre vers Téréga ou la zone d'activités Sud Europe. C'est le cas aussi de nombreux cyclistes se rendant vers l'avenue Larribau depuis la rocade, qui préfèrent emprunter la contre-allée sablonneuse pour se rendre vers le passage piéton.

Des enfants jeunes ou adolescents sont également amenés régulièrement à traverser la rocade à ce niveau, lorsqu'ils se rendent à l'école ou en reviennent (International School of Béarn, Boulevard du Cami Salié) à vélo ou à pied.

Il ne fait aucun doute que ce passage piéton sur la rocade entre le CSTJF et Téréga nécessite une action urgente de sécurisation avant qu'un accident, potentiellement mortel, survienne inévitablement.

Le vélo, plus qu'un sport,  
un moyen de transport



**Association « Pau à Vélo »**

MJC Berlioz, 84 avenue de Buros  
F-64000 PAU – Tél. 07 69 62 75 56  
E-mail [pau@fubicy.org](mailto:pau@fubicy.org), Web <http://fubicy.org/pau>  
Association membre de la FUB  
(Fédération française des Usagers de la Bicyclette)

Notre réflexion d'usagers nous amène à vous suggérer plusieurs solutions qui pourraient être déployées dans chacun des deux sens de circulation :

- réduire la vitesse autorisée des véhicules à moteur (panneau 50 km/h, ralentisseur, chicane, ...)
- installer un feu (dans chaque sens) à déclenchement par bouton poussoir pour les usagers du passage piéton ;
- mettre en place un éclairage rendant vraiment visible ce passage par jour sombre ou à la nuit tombante ;
- disposer dans chaque sens une signalisation anticipée (panneau) au moins 50 m en amont du passage, et un feu clignotant entre ce panneau et le passage piéton ;
- élargir l'îlot de protection au milieu de la chaussée pour permettre à tous les usagers de procéder à une traversée en deux temps.

Sur route à 70 km/h en agglomération (comme ici), il est conseillé de placer un panneau d'avertissement A13b au moins 50 m en amont du passage et du panneau indicateur C20a (lui est déjà présent). De plus, vu que le passage est en dehors d'une grosse intersection, il serait préférable de mettre la zone en limitation de vitesse à 50 km/h pour sécuriser le passage.



C20a



A13b



Vous avez déjà été alertés à plusieurs reprises par des usagers qui vous ont adressé des courriers, depuis 2015 déjà. Aucune action n'ayant été entreprise pour sécuriser ce passage, nous vous relançons aujourd'hui pour enfin progresser sur ce dossier avant l'accident mortel qui a toute probabilité de survenir en un endroit tellement insécurisé.

L'association « Pau à Vélo » joue ici son rôle légitime de lanceur d'alerte. Les collectivités en charge de l'aménagement de ce secteur routier sont désormais alertées. Elles doivent à présent agir sur le terrain, en mettant en place des dispositifs permettant d'éviter que survienne un drame.

Association « Pau à Vélo »  
Pour le Conseil d'Administration  
M. Christophe NUSSBAUMER

Le vélo, plus qu'un sport,  
un moyen de transport



**Association « Pau à Vélo »**  
MJC Berlioz, 84 avenue de Buros  
F-64000 PAU – Tél. 07 69 62 75 56  
E-mail [pau@fubicy.org](mailto:pau@fubicy.org), Web <http://fubicy.org/pau>  
Association membre de la FUB  
(Fédération française des Usagers de la Bicyclette)



M. Éric SPITZ  
Préfet des Pyrénées-Atlantiques  
2 rue Maréchal Joffre  
64021 - PAU CEDEX

PAU, le 17 juillet 2019

Destinataires :

- Mme Annie HILD : Conseillère départementale du canton Pau-2
- M. Marc CABANNE : Conseiller départemental du canton Pau-2 , et adjoint au Maire de Pau en charge de la sécurité et de la prévention
- M. André ARRIBES : Délégué départemental aux routes et aux infrastructures
- **M. Éric SPITZ : Préfet des Pyrénées-Atlantiques**

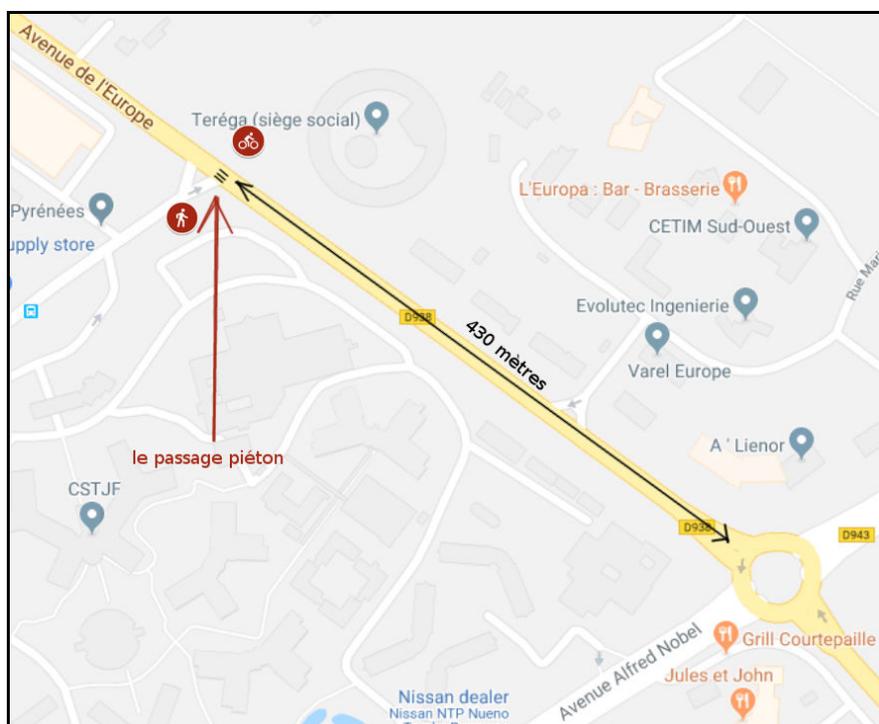
Copies :

- Pyrénées Presse et Sud-Ouest
- circulation-pau@pau.fr

Concerne : Insécurité sur le passage piéton de la rocade, avenue de l'Europe entre Téréga et Total.

Monsieur le Préfet,

Ayant été alertés à plusieurs reprises par des usagers, nous nous sommes rendus sur place pour constater l'extrême dangerosité de ce passage piéton.



Le vélo, plus qu'un sport,  
un moyen de transport



**Association « Pau à Vélo »**  
MJC Berlioz, 84 avenue de Buros  
F-64000 PAU – Tél. 07 69 62 75 56  
E-mail pau@fubicy.org, Web <http://fubicy.org/pau>  
Association membre de la FUB  
(Fédération française des Usagers de la Bicyclette)

Situé à l'intersection entre l'avenue Larribau et l'avenue de l'Europe, ce passage piéton s'avère être fort mal signalé, mal protégé, et mal éclairé. Il se trouve sur une section rectiligne d'un axe limité à 70 km/h. À cet endroit, les véhicules circulant dans les deux sens ont eu tout loisir d'accélérer à pleine vitesse (même bien au-delà de 70 km/h), sachant que la distance au giratoire de l'avenue Alfred Nobel s'élève à plus de 400m, et que dans l'autre sens la distance de liberté rectiligne est même encore plus grande.

Sur place nous avons pu constater les éléments suivants :

- L'absence de signalisation du passage piéton, hormis le panneau inefficacement installé à moins de 3 mètres du passage ;
- L'étroitesse de l'îlot refuge central pouvant être utilisé tout juste par un piéton seul, certainement pas par une personne PMR en fauteuil roulant, et encore moins par un cycliste ayant mis pied à terre pour pousser sa machine afin de traverser ;
- La grande vitesse à laquelle les véhicules traversent ce passage piéton, certainement pour beaucoup bien au-delà des 70 km/h autorisés ;
- Les abords du passage piéton abrités par des arbres, ce qui diminue la probabilité que les automobilistes puissent distinguer les piétons, PMR ou cyclistes souhaitant traverser.



Vue de la voie NE



L'îlot très étroit



Vue de la voie SW



Îlot étroit, panneau à 3 m



Bretelle d'accès av. Larribau



Vue de la voie SW

Même si les véhicules respectaient la limitation de vitesse, il leur serait bien impossible de stopper à temps, sachant qu'à 70 km/h la distance d'arrêt est d'au moins 45 m sur route sèche, et que le panneau signalisant

Le vélo, plus qu'un sport,  
un moyen de transport



**Association « Pau à Vélo »**

MJC Berlioz, 84 avenue de Buros

F-64000 PAU – Tél. 07 69 62 75 56

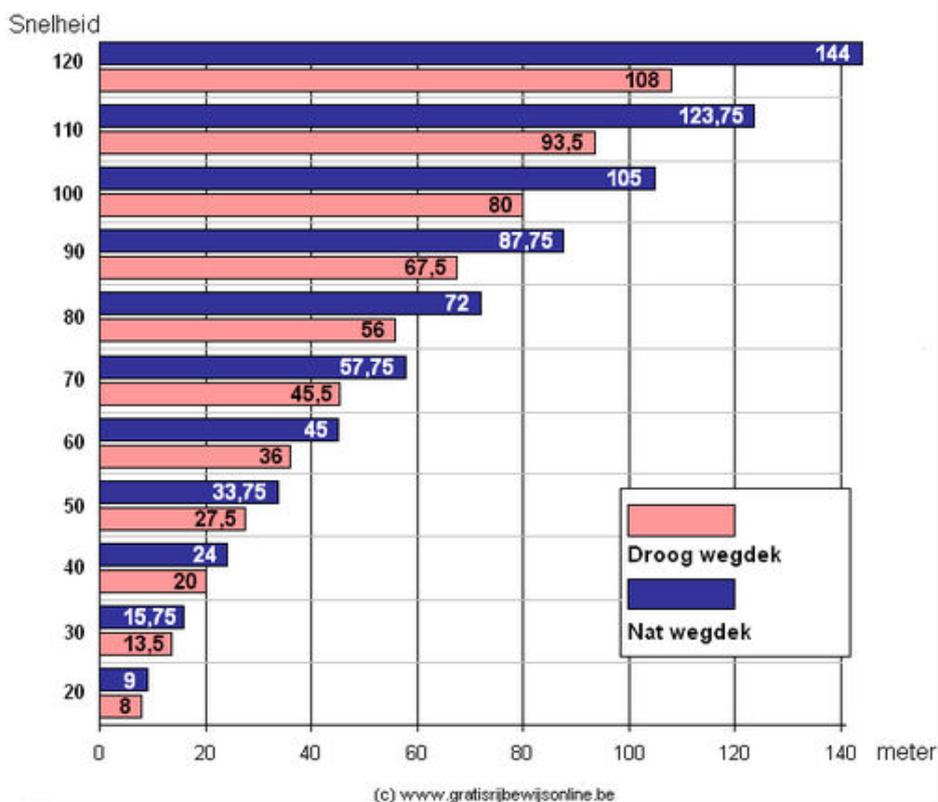
E-mail [pau@fubicy.org](mailto:pau@fubicy.org), Web <http://fubicy.org/pau>

Association membre de la FUB

(Fédération française des Usagers de la Bicyclette)

le passage est situé à moins de 3 m de celui-ci. Et même si un véhicule parvenait à s'arrêter pour laisser passer les usagers de ce passage piéton, il pourrait certainement arriver que le véhicule qui suit n'ait pas la distance suffisante pour stopper.

### STOPAFSTAND OP DROOG EN NAT WEGDEK



(source : <https://www.permisdeconduire-online.be/snelheidwet6.htm>)

Nous vous alertons par ce courrier afin que vous preniez rapidement conscience de l'extrême dangerosité de ce passage piéton, qui est quotidiennement emprunté par un grand nombre d'usagers. C'est le cas par exemple des personnes descendant du bus au terminus T1+T3 pour se rendre vers Téréga ou la zone d'activités Sud Europe. C'est le cas aussi de nombreux cyclistes se rendant vers l'avenue Larribau depuis la rocade, qui préfèrent emprunter la contre-allée sablonneuse pour se rendre vers le passage piéton.

Des enfants jeunes ou adolescents sont également amenés régulièrement à traverser la rocade à ce niveau, lorsqu'ils se rendent à l'école ou en reviennent (International School of Béarn, Boulevard du Cami Salié) à vélo ou à pied.

Il ne fait aucun doute que ce passage piéton sur la rocade entre le CSTJF et Téréga nécessite une action urgente de sécurisation avant qu'un accident, potentiellement mortel, survienne inévitablement.

Le vélo, plus qu'un sport,  
un moyen de transport



**Association « Pau à Vélo »**

MJC Berlioz, 84 avenue de Buros  
F-64000 PAU – Tél. 07 69 62 75 56  
E-mail [pau@fubicy.org](mailto:pau@fubicy.org), Web <http://fubicy.org/pau>  
Association membre de la FUB  
(Fédération française des Usagers de la Bicyclette)

Notre réflexion d'usagers nous amène à vous suggérer plusieurs solutions qui pourraient être déployées dans chacun des deux sens de circulation :

- réduire la vitesse autorisée des véhicules à moteur (panneau 50 km/h, ralentisseur, chicane, ...) ;
- installer un feu (dans chaque sens) à déclenchement par bouton poussoir pour les usagers du passage piéton ;
- mettre en place un éclairage rendant vraiment visible ce passage par jour sombre ou à la nuit tombante ;
- disposer dans chaque sens une signalisation anticipée (panneau) au moins 50 m en amont du passage, et un feu clignotant entre ce panneau et le passage piéton ;
- élargir l'îlot de protection au milieu de la chaussée pour permettre à tous les usagers de procéder à une traversée en deux temps.

Sur route à 70 km/h en agglomération (comme ici), il est conseillé de placer un panneau d'avertissement A13b au moins 50 m en amont du passage et du panneau indicateur C20a (lui est déjà présent). De plus, vu que le passage est en dehors d'une grosse intersection, il serait préférable de mettre la zone en limitation de vitesse à 50 km/h pour sécuriser le passage.



C20a



A13b



Vous avez déjà été alertés à plusieurs reprises par des usagers qui vous ont adressé des courriers, depuis 2015 déjà. Aucune action n'ayant été entreprise pour sécuriser ce passage, nous vous relançons aujourd'hui pour enfin progresser sur ce dossier avant l'accident mortel qui a toute probabilité de survenir en un endroit tellement insécurisé.

L'association « Pau à Vélo » joue ici son rôle légitime de lanceur d'alerte. Les collectivités en charge de l'aménagement de ce secteur routier sont désormais alertées. Elles doivent à présent agir sur le terrain, en mettant en place des dispositifs permettant d'éviter que survienne un drame.

Association « Pau à Vélo »  
Pour le Conseil d'Administration  
M. Christophe NUSSBAUMER

Le vélo, plus qu'un sport,  
un moyen de transport



**Association « Pau à Vélo »**  
MJC Berlioz, 84 avenue de Buros  
F-64000 PAU – Tél. 07 69 62 75 56  
E-mail [pau@fubicy.org](mailto:pau@fubicy.org), Web <http://fubicy.org/pau>  
Association membre de la FUB  
(Fédération française des Usagers de la Bicyclette)